



Droit à la nationalité française

Par **Angeliiquee**, le **16/08/2018 à 17:42**

Bonjour, rnrnJe suis née en France, mes parents sont étrangers, ma mère est polonaise et mon père est allemand. J'ai actuellement 20 ans, j'ai effectué toutes mes études en France et j'y habite depuis ma naissance. Cependant je continue encore mes études en France. Je voulais savoir si je suis déjà considérée comme une française et quelles démarches dois-je envisager afin d'avoir les papiers français ? rnrnMerci d'avance.rnrnCordialement, rnAngélique

Par **Visiteur**, le **16/08/2018 à 19:13**

Bonjour Angélique,rnJe pense que vous trouverez votre réponse icirn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295>

Par **Tisuisse**, le **17/08/2018 à 09:04**

Bonjour,rnrnVous n'êtes pas française sauf si vos parents, durant votre minorité, ont demandé et obtenu cette naturalisation. Pour l'instant, vous avez la double nationalité de vos parents donc vous êtes polonaise par votre mère, et allemande par votre père.